

## Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

### - EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022

#### Délibération n° 22-06-27

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à 11h00, le Comité syndical s'est réuni à la Maison de la Baie situé sur la commune de Le-Vivier-sur-Mer.

#### Nombre de délégués présents : 17

#### Etaients présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Hubert MULLIEZ (suppléant de M. Pascal BRIAND), M. Gilles GUYON, M. Michel HARDOUIN, M. David JULLIEN, M. Félix LEMERCIER, Mme Laurence QUERRIEN, M. Jean-François RICHEUX.

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Christine FAUVEL, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT, M. David GUILLOUX, M. Gaël LEPORT, M. Gwendal LECOINTRE, M. Eric DELALANDE (suppléant de M. Régis ROBIN), M. Albéric MOREL (suppléant de M. Arnaud VETTIER).

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. Stéphane NOURRY, M. Etienne MENARD, Mme Christelle BROSELLIER.

**Assistaient** : Mme Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice, Coordinatrice du SAGE, Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH, Mme Karine HAVARD, Chargée de communication et de pédagogie et d'appui administratif à l'animation du SAGE, M. Fabien HYACINTHE, Technicien Animateur de BV.

#### Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Pascal BRIAND

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Régine LAURENT, M. Xavier DELAUNAY, M. Christophe FAMBON, M. Gilles LEBRET, M. Jean-Pierre FESTOC, Mme Stéphanie CHEREL, M. Arnaud VETTIER.

Communauté de communes Bretagne Romantique :

**Secrétaire de séance** : M. David JULLIEN

**Date de convocation** : 30 novembre 2022

.....  
**7. Finances Locales – 7.5. Subventions**

### **AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 DU CTMA**

Le contrat territorial des bassins côtiers de la région de Dol présente aujourd'hui 4 volets d'actions dont le volet milieux aquatiques porté par le SBCDol. Pour sa mise en œuvre il convient de réaliser annuellement une demande de subvention auprès des principaux partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Au titre du nouveau contrat territorial des bassins côtiers de Dol, période 2022-2024, le comité de pilotage a validé la programmation adaptée avec l'ajout d'un site de travaux, une suppression de plan d'eau pour une parcelle en acquisition du Syndicat Eau du Pays de Saint Malo.

Le tableau suivant rend compte des évolutions validés sur les travaux et la communication, les indicateurs du Volet Milieux Aquatiques :

Période	Année	Coût	Autofinancement	Agence de l'eau	Guichet Unique
2	2022	381 718,40 €	76 343,68 €	190 859,20 €	114 515,52 €
	2023	374 016,00 €	74 803,20 €	187 008,00 €	112 204,80 €
	2024	370 918,32 €	74 183,66 €	185 459,16 €	111 275,50 €

L'appel à cotisation GEMAPI au titre du volet milieux aquatiques 2023 (comprenant les montants de travaux + les montants de communication) est ainsi de :

	Aides AELB/Région/Département	Autofinancement maximal
Taux	80 %	20%
Total : 374 016.00 €	299 212,80€	<b>74 803.20 €</b>

En accord avec les partenaires financiers, il a été retenu lors du comité technique du CT du 10.11.2022 et lors du comité de pilotage du 05.12.2022 de solder prioritairement les actions de 2019, 2020 et 2021. Il est également proposé que le SBCDol puisse solliciter des aides sur les sites suivants issus du reliquat de site de l'année 2022 car cette aide n'a pas été sollicitée sur 2022 :

Sites privilégiés pour une demande d'aide 2023	Coût
SIT015 - Le Champ Allard - Broualan	50328 euros
SIT104 - La Diolais - La Boussac	9510 euros
SIT109 - Ru de Lourmais - Lourmais	34003,2 euros
SIT200 - La chaussée rousse - Epiniac - Broualan	2899,2 euros
SIT510 - La Landelle - Plerguer/Miniac-Morvan	80106 euros
SIT513 - Les remardières - Mesnil Roc'h	14400 euros
SIT106 - Launay - Miniac Morvan et Plerguer	54798 euros
Divers (communication et indicateurs)	7140 euros
<b>Total : 253 184,40 euros</b>	

L'année 5 du contrat, portée sur 2023, intègre les travaux sur les sites suivants :

<b>Coût année 4 avec travaux + divers</b>			
<b>Année 5 - Communication/indicateurs de travaux</b>		<b>16 620,00 €</b>	<b>3 324,00 €</b>
SIT009 - Tertre Guy - Mesnil Roc'h	Molène	8 400,00 €	1 680,00 €
SIT101 - Ru de Roz-sur-couesnon	Petit Ru à l'est	0,00 €	0,00 €
SIT107 - Ru de Plerguer - Plerguer	Petit Ru sous STEP	14 288,40 €	2 857,68 €
SIT502 - Vallée de Riscopp amont - St Broladre	Riscopp	12 720,00 €	2 544,00 €
SIT503 - Vallée de Riscopp aval - St Broladre	Riscopp	13 440,00 €	2 688,00 €
SIT506 - La Villemain - Saint Broladre	Guilloche	24 940,80 €	4 988,16 €
SIT509 - La Hardouinnais - La Boussac	Ru de la Boussac	21 693,00 €	4 338,60 €
SIT513 - Les remardières - Mesnil Roc'h	Molène	46 089,00 €	9 217,80 €
SIT515 - Etude suppression plan d'eau - Montferrand	Affluent Bief Jean	12 000,00 €	2 400,00 €
SIT516 - La Ville Oriale - Bagger-Morvan	Bief Jean	92 520,00 €	18 504,00 €
SIT518 - Le Brégingal - Mesnil Roc'h et Miniac Morvan	Molène	44 680,80 €	8 936,16 €
SIT521 - La Touche - Epiniac	Ru d'Epiniac	54 624,00 €	10 924,80 €
SIT901 - Etude Plan d'eau Brégain	Guyoult	12 000,00 €	2 400,00 €
<b>Coût travaux total</b>		<b>357 396,00 €</b>	<b>71 479,20 €</b>
<b>Coût année 5 avec travaux + divers</b>		<b>374 016,00 €</b>	<b>74 803,20 €</b>

En fonction des avancements des travaux des années 2019, 2020, 2021 et 2022, les travaux de la programmation de l'année 5 du contrat pourront faire l'objet d'une demande d'aide auprès des partenaires financiers. Toutefois, ces derniers ne sont plus priorités à ce stade sur 2023.

**CONSIDERANT** l'émergence et les informations sur le projet en réunion de CLE le 23 novembre 2016 et le 15 novembre 2017,

**CONSIDERANT** la validation par la CLE du programme d'actions du volet milieux aquatiques le 28 juin 2018,

**CONSIDERANT** la validation par la CLE, de la fiche stratégique et de la feuille de route du contrat territorial global par la CLE le 12 décembre 2018,

**CONSIDERANT** la validation par le comité de pilotage du CT, du bilan et de la nouvelle programmation 2022-2024 global le 18 novembre 2021,

**CONSIDERANT** la validation par la CLE, de la fiche stratégique et de la feuille de route du contrat territorial global par la CLE le 10 décembre 2021,

**CONSIDERANT** la délibération n° 18-07-33 autorisant le président à effectuer les demandes de subventions sur le montant TTC du programme de travaux au titre de la maîtrise d'ouvrage du SBCDol sur le volet milieux aquatiques du contrat territorial

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,  
DECIDE**


- **D'AUTORISER** le Président à effectuer les demandes de subventions sur le montant de 253 184,40 € TTC du programme de travaux 2023, au titre de la maîtrise d'ouvrage SBCDol sur le volet milieux aquatiques du contrat territorial.
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de travaux 2023 portant sur 374 016,00 € si la structure s'engage à la réalisation des travaux de l'année 5 du contrat.

Date de publication : le 13.12.2022  
Certifié exact,

Suivent les signatures  
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 12 décembre 2022

**LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Monsieur David JULLIEN**



**POUR LE PRESIDENT,  
Monsieur Christophe FAMBON  
Et par délégation  
Monsieur Jean-Francis RICHEUX  
1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**

